



Visite de Quartier : Pinchinades,
le 11 juin 2024

Etaient présents :

Elus :

M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles, Mme Jin NERSESSIAN, Adjointe au Maire, M. Daniel AMAR, Adjoint au Maire, Madame Lalia ATTAF, Adjointe au Maire et Mme Marie-Claude MICHEL, Conseillère Municipale

Services :

M. Thierry GRALL, Directeur de Cabinet, M. Jean-Luc BAEZA, Responsable service Stratégie Territoriale et actions CLSPD, M. Florent RONSIL, Responsable Pôle Propreté Urbaine et M. Jérémy MARTINEZ, Chargé de proximité.

Une trentaine de riverains.

Début : 18h00,

Sujets abordés :

Voirie, circulation :

- Où en est le projet de piste cyclable du boulevard Marcel Pagnol ?

Réponse : Le projet avance, un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été sélectionné.

Dès que l'élaboration du projet aura avancée, une réunion publique sera organisée.

- Pourquoi la vitesse limitée sur la partie haute du boulevard Marcel Pagnol est de 30km/h à certains endroits et 50km/h à d'autres?

Réponse : La limitation à 50km/h sur toute la partie haute a été essayée et ça s'est avéré dangereux. La limitation à 30km/h sur toute la partie a également été essayée et ne convenait pas, surtout dans les lignes droites sans intersections.

C'est pourquoi la limitation est de 50km/h dans ces lignes droites et 30km/h dans les parties où il y a des virages ou des intersections.

- Le passage des camions et des bus sur le boulevard Marcel Pagnol est gênant.

Réponse : Les bus vont continuer à passer par le boulevard Marcel Pagnol car ils ont un objectif de desserte locale.

L'un des objectifs du réaménagement est bien de dissuader les poids-lourds, et notamment les véhicules écoles, de se servir du boulevard Marcel Pagnol comme d'un itinéraire bis pour rejoindre ou sortir de la D9.

- Le stationnement de l'allée de la Tartane se fait des deux côtés ce qui pose des problèmes de circulation.

Réponse : L'allée de la Tartane est une impasse étroite. En principe, le stationnement devrait se faire uniquement sur les terrains des résidents et dans les garages. Mais on constate que ce n'est pas possible. Il convient donc à chacun de faire preuve de civisme et de ne pas stationner de manière gênante. Si un véhicule empêche la circulation, il faut le signaler à la police municipale au 04 42 77 91 18.

- Les véhicules circulent très vite aux sorties d'école sur l'allée de la Felouque.

Réponse : L'allée de la felouque est une rue résidentielle où la vitesse est limitée à 30km/h. Les dépassements sont interdits et dangereux. L'engorgement aux heures d'entrée et sortie d'école limite la possibilité de faire des excès de vitesse, mais un point de vigilance sera apporté.

- Le marquage des places de stationnement devant la pharmacie n'est pas très visible.

Réponse : Le marquage de ces places a été refait il y a moins de trois ans. Après s'être rendus sur place, le marquage au sol a une usure normale qui ne nécessite pas une intervention immédiate.

Espaces Verts :

- Où en est le projet d'aménagement du Parc Fernandel ?

Réponse : Le projet tel qu'il avait été présenté a été ajourné. Il est apparu plus prioritaire d'intervenir sur des lieux à désimpermeabiliser et à désartificialiser. Cependant, l'entrée du parc, va être nettoyée et aménagée.

- Un débroussaillage est-il prévu dans le quartier ?

Réponse : Le débroussaillage annuel est effectué entre le début du mois de juin et la mi-juillet.

- Les équipes qui effectuent les débroussaillages ne ramassent pas les détritiques.

Réponse : Les équipes des espaces verts ont pour mission d'entretenir les espaces végétalisés. Ils ne peuvent mélanger les déchets verts et les détritiques ramassés sur la voie publique car ils ne sont pas traités de la même manière. Il est donc normal qu'ils ne les ramassent pas. Néanmoins, il va être rappelé aux équipes en question qu'ils doivent signaler et demander une intervention au service propreté.

Propreté :

- Le balayage des rues n'est pas suffisamment régulier.

Réponse : C'est un problème complexe. Les effectifs du service propreté n'ont pas augmenté, alors que nous pouvons constater une augmentation significative du nombre de dépôts sauvages d'encombrants et de déchets sur la voie publique. Cette mission d'enlèvement des dépôts sauvages est devenu la mission prioritaire et principale du service depuis la crise de la COVID. Leurs autres missions se voient forcément dégradées.

Pour les questions de propreté, comme pour les autres interventions, il est possible de saisir les services via allo-maire au 0800 00 20 20 ou sur le site www.vitrolles13.fr.

- Il est très compliqué de se rendre à la déchèterie.

Réponse : La déchèterie est un équipement métropolitain. La métropole a durci les règles d'accès à la déchèterie car de nombreux professionnels l'utilisaient en lieu de la déchèterie qui leur est dédiée mais qui leur est facturée. De plus, cette déchèterie est sous-dimensionnée par rapport à la taille de la Ville de Vitrolles, et elle est mal située. Mais il n'y a, pour l'instant, pas d'alternative, la Ville n'ayant pas le foncier nécessaire à l'installation d'une nouvelle déchèterie.

Autres sujets :

- Serait-il possible de réhabiliter le petit terrain de sport derrière l'école.

Réponse : La demande va être transmise au service des sports. C'est en effet un terrain qui pourrait être redynamisé.

- Est-il prévu un embellissement ou une remise en peinture de l'école ?

Réponse : L'entretien et la réfection des écoles est une des priorités de la Municipalité. L'école des Pinchinades a en effet besoin d'un rafraichissement. Des interventions ont été faites suite à l'incendie de 2016, notamment au niveau de l'isolation, des façades et des peintures.

- Où en est-on à propos de l'éclairage public ?

Réponse : La nouvelle organisation de l'éclairage public a de bons résultats, Une diminution de plus de la moitié de la consommation électrique a été mesurée.

L'éclairage public est éteint de 23h à 5h, avec des exceptions :

Les axes majeurs restent éclairés toute la nuit pour la sécurité routière, mais avec un lampadaire sur deux ou sur trois allumé. Les quartiers où le stationnement se fait loin des domiciles comme les grands ensembles de logements ou le village ont aussi un éclairage maintenu.

Et progressivement, les luminaires sont remplacés par des éclairages LED qui consomment beaucoup moins et permettent une baisse de l'intensité pendant la nuit.

L'Elue déléguée et le service prévoient de tester un décalage de l'horaire d'extinction pendant les mois de juillet et aout de minuit à 6h.

Fin de la visite de quartier : 20h30.